

Diplôme professionnel d'artiste-humoriste
Maquette pédagogique
2ème module - Année N+1 (2027-2028)

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement (UE)	Modalités et critères d'évaluation	ECTS (par année)
<u>UE 1 : THEATRE</u> Les enseignements proposent un approfondissement des connaissances et compétences acquises en 1^{ère} année d'études, sous la forme de cours et ateliers d'interprétation. <u>Compétences attendues :</u> • oser faire, s'engager. faire preuve d'audace et d'inventivité ; • s'adapter aux circonstances et aux personnes avec qui le travail est réalisé ; • prendre en compte les contraintes scéniques ; • jouer des techniques vocales, les adapter à l'intention du propos ; • dynamiser sa présence dans l'espace en relation avec le contexte scénographique et les situations dramaturgiques ; • maîtriser une diversité de techniques vocales ; • connaître la terminologie et le matériel des équipements techniques ; • affiner la présentation de sa prestation. Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 87h	Les modalités et critères d'évaluation sont identiques pour les unités d'enseignement Théâtre, Écriture et Improvisation. Évaluation continue : elle porte sur les travaux des apprenants proposés chaque semaine et réalisés en plateau dans des conditions professionnelles. A chaque fin de séance, un bilan de son déroulement est effectué, il constitue, pour chaque apprenant, une forme d'autoévaluation. Évaluation terminale : mise en situation professionnelle, sous la forme d'une représentation d'un numéro d'une durée maximum d'une heure. La représentation se déroule devant un public. Critères d'évaluation : • précision et clarté des indications techniques ; • valorisation finale du numéro humoristique dans sa représentation ; • richesse et lisibilité des parti-pris artistiques.	6

<u>UE 2 : ÉCRITURE</u> Les enseignements proposent un approfondissement des connaissances et compétences acquises en 1^{ère} année d'études, sous la forme d'une multiplicité de travaux d'écriture. <u>Compétences attendues :</u> • maîtriser les mécanismes et des processus de création ; • connaître les dispositifs, outils, et processus qui alimentent et questionnent l'imaginaire ; • affirmer des propositions inédites ; • affirmer sa personnalité et son autonomie par la maîtrise des éléments du langage humoristique ; • maîtriser une diversité de techniques d'humour ; • formuler une appréciation sur ses propositions ; • saisir les opportunités liées à un contexte, une situation ; • identifier les différents genres en humour et arts du rire ; • être attentif à l'environnement lié à l'actualité, tous sujets confondus. Savoir en repérer et mobiliser les ressources ; • travailler en solo ou en équipe à la réécriture des textes du numéro ou de la chronique ; • adapter les textes et/ou le concept aux paramètres techniques tels que le son, l'éclairage, les dimensions et conditions de la salle de spectacle. Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 87h	Idem ci-dessus.	6
<u>UE 3 : IMPROVISATION</u> Les enseignements proposent un approfondissement des connaissances et compétences acquises en 1^{ère} année d'études, sous la forme d'une multiplicité d'ateliers et de mises en pratiques d'improvisation.	Idem ci-dessus.	6

<u>Compétences attendues :</u> • développer, susciter sa curiosité ; • explorer, enrichir une idée ; • assumer sa singularité ; • oser faire s'engager. Faire preuve d'audace et d'inventivité ; • proposer des variations à partir d'une thématique, d'un sujet, etc. ; • s'adapter aux circonstances et aux partenaires avec qui le travail est réalisé. Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 87h		
<u>UE 4 : PROJET PERSONNEL</u> Le projet personnel donne lieu à la conception, au développement et à la réalisation d'une mise en scène d'un numéro dans le champ de l'humour. Il est complété de la rédaction finalisée du journal de bord élaboré dès la 1^{ère} année du cursus d'études. Il vise à développer l'autonomie de l'apprenant et ses capacités d'adaptation à une diversité de situations professionnelles. Ce projet donne lieu à un accompagnement personnalisé par la direction de l'ESAR et l'équipe pédagogique. La progressivité des apprentissages s'appuie sur une présentation hebdomadaire des travaux des apprenants effectué en plateau dans des conditions professionnelles et sur un suivi de l'élaboration du journal de bord.	L'évaluation continue porte sur les travaux des apprenants réalisés en plateau dans des conditions professionnelles. A chaque fin de séance, un bilan de son déroulement est effectué, il constitue, pour chaque apprenant, une forme d'autoévaluation. L'évaluation terminale comporte : • un journal de bord, transmis par l'apprenant en amont des épreuves d'évaluation terminale, qui témoigne de la démarche de création qui a conduit à la représentation finale. Ce journal explicite les ressources mobilisées, expose la démarche retenue, les problématiques rencontrées et les résultats de la production personnelle ; • une mise en situation professionnelle, sous la forme d'une représentation d'un numéro d'une durée maximum d'une heure. La représentation se déroule devant un public. Critères d'évaluation : ⇒ pour la mise en situation professionnelle : • précision et clarté des indications techniques ;	38

Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 84h	• conscience de la totalité des éléments techniques, corporels et vocaux constitutifs d'un numéro d'humour ; • conscience de la totalité des éléments communicatifs d'un spectacle (espace, plateau, partenaire, public) ; • valorisation finale du numéro humoristique dans sa représentation ; • richesse et lisibilité des parti-pris artistiques. ⇒ pour le journal de bord : • intégration dans son travail personnel de documents issus d'une recherche menée en propre ; • analyse solide des textes et documents mobilisés ; • cohérence entre le numéro présenté et l'analyse de la qualité artistique ; • qualité et précision rédactionnelles du journal de bord.	
<u>UE 5 : Valoriser ses compétences - Construire son parcours professionnel</u> Selon un rythme mensuel, des interventions/conférences sont programmées. Elles portent notamment sur : • le One man show ; • la voix ; • la philosophie et l'humour ; • l'improvisation ; • la liberté d'expression ; • le théâtre et la chronique. Durée de chaque master class : 12h Durée totale annuelle : 96h	Évaluation terminale : elle s'appuie sur un entretien artistique et professionnel, d'une durée minimum de 20mn qui comprend une analyse par l'apprenant de ses qualités humoristiques et un exposé de son projet professionnel. Critères d'évaluation : • déroulement cohérent du programme de travail ; • exactitude et précision des annotations relatives aux droits du travail et aux différents statuts d'artiste et d'auteur ; • analyse claire et structurée des connaissances liées aux tendances humoristiques et à l'organisation du secteur professionnel.	4

L'épreuve « Mise en situation professionnelle » est ouverte au public. Tout enregistrement (audio ou vidéo) par le public, les apprenants ou les membres du jury est interdit.

Le jury des évaluations terminales, présidé par la directrice générale de l'ESAR ou son représentant, comprend trois personnalités extérieures à l'ESAR. Il établit la liste des apprenants proposés pour l'obtention du diplôme, après validation de l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Sur la base de cette liste, le directeur général du Projet Scala ou son représentant délivre le diplôme professionnel d'artiste-humoriste.